

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

Présents : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL – Philippe BIDAN – Martine VALLEE – Stéphane FOUCAULT – Gwenaëlle PESTEL – Michel HAMON – Benoît JAN – Hervé LE DOUCEN
Lynda LE PORS – Armand BIDAN – André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX

Absentes excusées : Stéphanie LE BARS pouvoir à Patricia CHOUPEAUX
Réjane COEURET pouvoir à Michel HAMON

Secrétaire de séance : Benoît JAN

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

Le Conseil Municipal désigne Gwénaëlle PESTEL en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Commune

Fonctionnement :

Dépenses	1 354 406.27 €
Recettes	1 815 307.62 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2017 de 460 901.35 €

Investissement :

Dépenses	766 647.25 €
Recettes	496 629.85 € (+ 142 757.88 € d'excédent reporté)

Soit un déficit d'exercice de 270 017.40 € et un déficit cumulé au 31.12.2017 de 127 259.22 €

Restes à réaliser :

Dépenses	458 028.50 €
Recettes	282 403.16 €

Soit un besoin de financement sur les restes à réaliser de 175 625.34 € et un besoin global de financement de 302 884.56 €.

Ve compte administratif est approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions.

Assainissement :

Fonctionnement :

Dépenses	38 693.75 €
Recettes	35 210.64 €

Soit un déficit pour l'exercice et un déficit cumulé au 31.12.2017 de 3 483.11 €

Investissement :

Dépenses	293 700.02 € (+ 30 768.84 déficit reporté)
Recettes	145 788.13 € (+ 32 225.28 d'excédent reporté)

Soit un déficit pour l'exercice de 147 911.89 € et un déficit cumulé au 31.12.2017 de 115 686.61 €

Il est à noter que le rattachement des produits à l'exercice (surtaxe VEOLIA pour la période du 01/08 au 31/12) n'a pas été effectué. Le résultat se trouve donc amputé de la somme estimative de 30 000 €.

Restes à réaliser en dépenses : 867 963.41 €

Restes à réaliser en recettes : 969 052.15 €

Soit un excédent pour les restes à réaliser de 101 088.74 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Lotissement Le Clos du Bois :

Fonctionnement :

Dépenses	98 249.17 €
Recettes	110 362.29 €

Soit un excédent pour l'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2017 de 33 560.65 €

Investissement :

Dépenses	44 758.97 €
Recettes	50 404.58 €

Soit un excédent pour l'exercice de 5 645.61 € et un excédent cumulé au 31.12.2017 de 15 801.92 €.
Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Lotissements communaux :

Fonctionnement :

Dépenses	8 617.01 €
Recettes	14 662.50 € (+128 048.84 € d'excédent reporté)

Soit un excédent pour l'exercice de 6 045.49 € et un excédent cumulé au 31.12.2017 de 134 094.33 €

Investissement : Dépenses 0 € (+ 128 048.84 € de déficit reporté)
Recettes 8 617.01 €

Soit un excédent pour l'exercice de 8 617.01 € et un déficit cumulé au 31.12.2017 de 119 431.83 €.

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Caisse des Ecoles :

Fonctionnement : Dépenses 1 910.76 €
Recettes 2 300.00 € (+ 1 064.06 € d'excédent reporté)

Soit un excédent pour l'exercice de 389.24 € et un excédent cumulé au 31.12.2017 de 1 453.30 €.

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Associations	2017		2018	
	Bénéficiaires	Versements	Bénéficiaires	Versements
<u>Ecoles – établissements de formation</u>				
<u>Fournitures</u> (par enfant scolarisé)	37.50 €		37.50 €	
Ecole Notre Dame de Lourdes	74	2 775.00 €	79	2962.50 €
<u>Classe de Découverte</u> (par enfant scolarisé)	15.80 €		15.80 €	
Ecole Publique	174	2 749 €	170	2 686.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	74	1 169.80 €	79	1248.20 €
<u>Piscine</u>	10.50 €		12.00	
Ecole publique	103	1 081.50€	96	1 152.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	41	430.50€	39	468.00 €
Caisse des Ecoles		2 300.00 €		2 300.00 €
<u>Associations et autres organismes communaux et intercommunaux</u>				
CCAS		5 050.00 €		5 050.00 €
Motte Le Son		1 000.00 €		1 000.00 €
ASM FOOT		2 450.00 €		2 450.00 €
ACM		3 105.00 €		3 105.00 €
CA TROTTE A LA MOTTE		400.00 €		400.00 €
Tennis Intercommunal du Lié		100.00 €		100.00 €
Triangle d'Uzel		655.00 €		655.00 €
Ya pas d'âge pour s'amuser		300.00 €		300.00 €
Aéroplane 22		500.00		0 €
Motos loisirs		500.00 €		0 €
<u>Associations et organismes extérieurs</u>				
Comice Agricole (0.22 € / hbt)		475.86 €		475.86 €
<u>Conseil Général</u>				
Fonds d'aide aux jeunes		200.00 €		200.00 €
FSL		400.00 €		400.00 €
Sapeurs-Pompiers Plouguenast		120.00 €		120.00 €
Les Restos du Cœur		100.00 €		100.00 €
Ligue contre le Cancer		200.00 €		200.00 €
Association « La Butte Rouge »		31.00 €		31.00 €
Rêves de Clown Bretagne		50.00 €		50.00 €

PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal décide, de fixer la subvention « fournitures scolaires » à : 37.50 € par élève scolarisé au 10 janvier 2018, le montant maximum des dépenses prises en charge par la Commune sera de 6 375.00 €.

CONTRAT ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : participation communale 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser pour 2018 une participation communale d'un montant de 38 644.26 € pour 67 enfants domiciliés dans la commune.

SERVICE DE CREATION DES DOCUMENTS D'IDENTITE : GESTION DES RENDEZ-VOUS

Afin de gérer au mieux la prise de rendez-vous de ce service, le Conseil Municipal, décide de mettre en place un dispositif de prise de rendez-vous en ligne moyennant un coût d'installation de 298.80 € TTC et un abonnement mensuel de 118.80 € TTC

STATION D'EPURATION : RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal décide de valider la proposition d'ENEDIS pour un montant de 2 621.60 € TTC.